



## DÉCISIONS DU MAIRE

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal  
(Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

### Décision N° MA-DEC-2024-013 du 23 janvier 2024

**OBJET : Avenants au marché M2022-003 construction d'un pôle médical pour les lots 1, 4, 6, 7, 8, 10 et 11**

**Le Maire de la Commune de Cheval-Blanc,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,** et notamment ses articles L.2122.22 et 23,

**Vu le Code de la Commande Publique** et notamment son article L2432-2,

**Vu la délibération du conseil municipal MA-DEL-2020-037 du 16 juin 2020** donnant délégation de fonctions à Monsieur le Maire,

**Vu la délibération du conseil municipal MA-DEL-2020-065 du 25 août 2020** portant rectification de la délibération du conseil municipal MA-DEL-2020-037 du 16 juin 2020 donnant délégation de fonctions à Monsieur le Maire,

**Vu la décision MA-DEC-2022-034 en date du 9 août 2022** attribuant les 12 lots du marchés M2022-003 "construction d'un pôle médical" aux entreprises titulaires,

**Considérant** que, suite aux Fiches de Travaux Modificatives 3, 4 et 5 proposées par le Maître d'œuvre et acceptées par le Maître d'ouvrage, il est nécessaire de mettre à jour les marchés de chaque lot afin d'incorporer ces modifications,

**Vu** les projets d'avenants établis à cet effet,

### DÉCIDE

#### Article 1

D'approuver l'ensemble des avenants du marché M2022-003 "construction d'un pôle médical" conformément au tableau ci-dessous :

Lot	Titulaire	N° avenant	Objet	Montant HT de l'avenant en €	Total HT des avenants 1+2 en €	Nouveau montant HT du marché en €	Nouveau montant TTC du marché en €	% d'écart introduit par les avenants
1	<b>MIDI TRAVAUX</b> 4900, chemin des châteaux Les Vignères 84300 CAVAILLON	1	Suppression d'un doublon identifié pour la bande stérile	- 3 090	- 3 090	277 263	332 715,60	-1,1022
4	<b>SAS SMAB</b> 170, impasse Bel Air 84300 LES TAILLADES	1	Fourniture de tablettes, de SAS, de vitrages et de poignées de coulissant	2 236	2 236	112 353	134 823,60	2,0306
6	<b>FROID THERMIQUE</b> 1081 RN 96 13400 AUBAGNE	1	Ajout d'unités, amélioration de l'acoustique par la mise en place des bouches de transfert et mise en place du point d'eau pour les box C4 et C6.	14 040,44	14 040,44	138 371,20	166 045,50	11,2928

7	<b>SARL COLOR PLAC</b> 1593, route d'Avignon Village entreprise Guidi 84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	2	Passage des prestations plafonds horizontaux extérieur et isolant thermique au lot charpente, Fourniture et pose de 3 trappes coupe-feu supplémentaires.	- 9 851,70	- 2 299,70	108 324,90	129 989,90	-2,0788
8	<b>Entreprise BASSEREAU</b> ZI OSERAIE EST 3, rue des tonneliers 84130 LE PONTET	1	Modification de la hauteur des portes, des menuiseries paramédicales et suppression des habillages pour les embrasures.	- 9 553	- 9 553	111 892	134 270,40	-7,8661
10	<b>B-Y PEINTURE</b> 585, avenue Edouard Daladier ZA TERRADOU 2 84200 CARPENTRAS	1	Suppression de la peinture de façade non nécessaire	- 1 352,70	- 1 352,70	47 698,86	57 238,63	-2,7577
11	<b>NOUVOSOL</b> ZI Courtine 585 rue de l'Aulanière 84000 AVIGNON	2	Suppression de l'étanchéité sous carrelage et modification du type de béton ciré.	- 505,12	- 1 273,93	65 104,54	78 125,45	-1,9192

**Article 2**

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes siégeant 16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES Cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

**Article 3**

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Madame la Préfète de Vaucluse, dont une ampliation sera adressée au comptable public d'Avignon, qui sera publiée sous format électronique sur le site internet de la commune et qui sera notifiée aux entreprises titulaires.

Le Maire,  
Christian MOUNIER

